



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 mars 2017 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1(arrive au point 4.1)
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3

Sont présents la greffière et le directeur général.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, le directeur du Service de police, la directrice des communications et relations publiques, le greffier adjoint et le coordonnateur développement et construction.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 février 2017;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2017)-A-39-4 modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption;
 - 4.2 Règlement (2017)-A-50 décrétant un emprunt et une dépense de 1 752 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord - dépôt du certificat;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Activité reconnaissance des employés;
 - 5.3 Acquisition d'une imprimante grand format pour le Service des travaux publics;
 - 5.4 Impartition et transfert d'hébergement des serveurs - contrat;
6. **Ressources humaines**
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Retiré;
 - 7.3 Assurance des frais juridiques - contrat;
 - 7.4 Assurance en responsabilité civile pour les deux parcs de rouli-roulant et le parc pumphack - contrat;
8. **Urbanisme (non applicable)**
9. **Travaux publics**
 - 9.1 Acquisition d'un camion 6 roues - contrat;
 - 9.2 Scellement de fissures 2017 - contrat;
 - 9.3 Marquage de lignes de rues - contrat;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

- 9.4 Réfection d'un tronçon des chemins de la Chapelle et du Village - contrat;
- 9.5 Domaine Saint-Bernard - réparation du toit de la grange - remboursement des dépenses;
- 9.6 Fourniture de pierre concassée - contrat;
- 9.7 Fauchage des accotements - contrat;
- 9.8 Travaux de réparation de pavage 2017 - contrat;

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

12. Police

- 12.1 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019;

13. Incendie

- 13.1 Achat d'une laveuse à linge type commercial;

14. Rapport

- 14.1 Bilan triennal 2014-2016 du Service de sécurité incendie.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA17 03 062

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA17 03 063

3.1 Séance ordinaire du 13 février 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 février 2017, tel que déposé en modifiant dans la résolution CA17 02 039 la date du « 13 mars » par celle du « 20 mars ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 064

3.2 Séance extraordinaire du 1^{er} mars 2017



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 1^{er} mars 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CA17 03 065

4.1 Règlement (2017)-A-39-4 modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 13 février 2017;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-A-39-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2014)-A-39 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 066

4.2 Règlement (2017)-A-50 décrétant un emprunt et une dépense de 1 752 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2017)-A-50 décrétant un emprunt et une dépense de 1 752 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2017)-A-50 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Administration

CA17 03 067

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 mars 2017

CA17 03 068

5.2 **Activité reconnaissance des employés**

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au travail;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE confier à l'équipe de direction l'organisation d'une activité de reconnaissance des employés prévue en décembre 2017 et d'allouer un budget de 16 192 \$, taxes en sus à cette fin (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA17 03 069

5.3 **Acquisition d'une imprimante grand format pour le Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs pour l'acquisition d'une imprimante grand format pour le Service des travaux publics et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût d'acquisition (taxes en sus)	Coût contrat d'entretien/année (taxes en sus)
Cansel inc.	11 035 \$	916,44 \$
Groupe A & A inc.	11 560 \$	1 025,33 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Cansel inc. au montant de 11 035 \$, taxes en sus (projet 2017-37) pour la fourniture et l'installation d'une imprimante grand format, payable comme suit : 90,65 % par le fonds de roulement de la Ville et 9,35 % par le fond de roulement d'agglomération, ces sommes étant remboursables par les fonds d'administration sur une période de 3 ans;

DE payer la somme de 2 749,33 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-529), pour le contrat d'entretien de 3 ans de l'équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 070

5.4 **Impartition et transfert d'hébergement des serveurs - contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder au transfert et à l'impartition de l'hébergement de ses serveurs physiques et virtuels et que la direction générale a procédé à une demande de prix pour ce projet;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

- CONSIDÉRANT** l'absence de fournisseurs locaux et le respect de la Politique d'achat local;
- CONSIDÉRANT** l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle qui prévoit l'invitation à deux fournisseurs ou bien à un seul avec justification écrite;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale pour la firme ITGS inc. en tant qu'organisation expérimentée dans le domaine, capable de transférer les applications actuelles, d'analyser les nouveaux besoins et de s'assurer de la fiabilité et du rendement opérationnel;
- CONSIDÉRANT QUE** l'offre déposée répond à ces différents critères tout en prévoyant l'exécution du transfert conjointement avec les ressources déjà en place et en garantissant un service continu d'après-vente;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter, conditionnellement à l'acceptation des conditions concernant la confidentialité des données et la protection des renseignements personnels, la proposition de l'entreprise ITGS inc., au montant de 21 682,63 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-XXX-XX-414), pour le transfert et l'impartition de l'hébergement des serveurs physiques et virtuels de l'agglomération, pour une durée d'un an, incluant la prise en charge du transfert des applications et des bases de données de PG Solutions ainsi que la gestion et le support des serveurs décrits dans la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CA17 03 071

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de février 2017 au montant de 251 248,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA17 03 072

7.3 Assurance des frais juridiques - contrat

CONSIDÉRANT QU' en mars 2004, la Loi C-21 a été adoptée et qu'elle modifie le *Code criminel canadien*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi C-21, des poursuites de natures pénales peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant juge nécessaire de se protéger par le biais d'une assurance des frais juridiques;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) n'offre pas les mêmes couvertures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat d'assurance des frais juridiques au courtier BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1^{er} mars 2017 au 1^{er} mars 2018 et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 640 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 073

7.4 Assurance en responsabilité civile pour les deux parcs de rouli-roulant et le parc pumptrack - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant a adhéré en 2013 à un regroupement d'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX et a nommé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, l'agglomération de Mont-Tremblant s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'UMQ, sous réserve de l'application des règles d'adjudication des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ recommande le renouvellement des assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX et le parc pumptrack;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' entériner le renouvellement et l'attribution du contrat d'assurance en responsabilité civile pour les deux parcs de rouli-roulant et le parc pumptrack pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018;
- D' annuler le contrat d'assurance en vigueur pour le parc pumptrack se terminant le 22 août 2017;
- D' accepter l'offre de BFL Canada risques au montant 1 690,50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420) plus des frais de 70 \$, taxes en sus, pour chaque emplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA17 03 074

9.1 Acquisition d'un camion 6 roues - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder à l'acquisition d'un camion 6 roues 6X6 avec équipements et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	189 921,79 \$
Équipements Lourds Papineau Inc.	198 140,10 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Camion Freightliner Mont-Laurier inc. au montant de 189 921,79 \$, taxes en sus, et d'ajouter l'option E, soit la benne basculante au montant de 10 544,09 \$, taxes en sus, pour un montant total de 200 465,88 \$, taxes en sus (projet 2017-06), pour l'acquisition d'un camion 6 roues 6X6 avec équipement et d'une benne basculante d'été, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2017-12, le tout payable comme suit : 9,35 % par le fonds de roulement de l'agglomération et 90,65 % par le fonds de roulement de la Ville, ces sommes étant remboursables aux fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 075

9.2 Scellement de fissures 2017 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, pour une quantité totalisant approximativement 5 000 mètres linéaires et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Environnement Routier NRJ inc.	9 406,75 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	11 278,25 \$
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	16 006,25 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Environnement Routier NRJ inc., au montant de 9 406,75 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625 et 02-623-00-625) pour procéder au scellement de fissures sur des chemins municipaux, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 076

9.3 Marquage de lignes de rues - contrat

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder au marquage de lignes de rues sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Lignes Maska	31 898,45 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

Marquage et Traçage du Québec inc.	36 132,50 \$
Lignco Sigma inc.	49 840,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Lignes Maska au montant de 31 898,45 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 077

9.4 Réfection d'un tronçon des chemins de la Chapelle et du Village - contrat

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant désire réaliser des travaux de réfection d'un tronçon des chemins de la Chapelle et du Village et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Uniroc Construction inc.	473 621,00 \$
LEGD inc.	490 846,85 \$
Pavages Multipro inc.	540 259,80 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Uniroc Construction inc., au montant de 473 621 \$, taxes en sus, pour les travaux de réfection d'un tronçon des chemins de la Chapelle et du Village, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-13, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt pour ces travaux et réparti comme suit :

- Chemin de la Chapelle Ville 98 563 \$ projet 2017-10;
- Chemin du Village Agglo 375 058 \$ projet 2017-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 078

9.5 Domaine Saint-Bernard - réparation du toit de la grange - remboursement des dépenses

CONSIDÉRANT

la demande d'aide financière du Domaine Saint-Bernard dans le cadre du projet de réparation du toit de la grange;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, de rembourser à la fiducie du Domaine Saint-Bernard, sur présentation et approbation des pièces justificatives, un montant de 25 041,74 \$, exonéré de taxes (la fiducie récupérant 100 % des taxes), payable par le surplus libre accumulé d'agglomération (projet 2017-35) soit, les coûts de la dépense réelle reliés à l'exécution des travaux de réparation du toit de la grange.



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 mars 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA17 03 079

9.6 Fourniture de pierre concassée - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder à l'achat de pierre concassée pour ses travaux d'entretien et de réfection des chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec l'article 11 du document d'appel d'offres TP-2017-23, l'agglomération de Mont-Tremblant attribuera le contrat pour chacun des sites pour la fourniture de la pierre concassée seulement, le transport étant à la charge de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce même article, c'est le prix incluant les frais relatifs au transport qui déterminera le soumissionnaire le plus avantageux pour chacun des sites définis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme aux montants, taxes et redevance en sus, de 9,70 \$/tonne pour fourniture de pierre concassée 20-0 mm et de 9,50 \$/tonne pour la fourniture de pierre concassée 56-0 mm pour chacun des endroits ciblés pour les travaux en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2017-23 et réparti comme suit :

PIERRE CONCASSÉE - 20-0 mm

Emplacement	Montant par emplacement (transport inclus) taxes et redevance en sus	Soumissionnaire	Projet ou poste budgétaire
Voirie générale (garage tp)	99 674,50 \$	Carrière Miller 2015	02-320-00-621
6 ^e rang	34 410,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-08
chemin de l'Érablière	10 388,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-19
côte Commandant	9 042,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-14
chemin Desmarais	5 194,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-15
rue de la Colline	5 735,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-12
rue Vaudreuil	4 588,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-23
rue Latendresse	2 867,50 \$	Carrière Miller 2015	2017-22
rue Émond ouest	11 457,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-16
chemin du Fer-à-Cheval	3 819,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-17
chemin Clément	11 441,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-11
rue Barbe	22 464,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-09
rue de la Montagne	12 480,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-20
chemin Paquette	26 920,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-21



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

chemin Lac-Dufour	13 230,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-18
-------------------	--------------	----------------------	---------

PIERRE CONCASSÉE - 56-0 mm

Emplacement	Montant par emplacement (transport inclus) taxes et redevance en sus	Soumissionnaire	Poste budgétaire ou projet
Voirie générale (garage TP)	21 654,00 \$	Carrière Miller 2015	02-320-00-621
6 ^e rang	22 540,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-08
chemin de l'Érablière	4 392,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-19
côte Commandant	5 948,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-14
rue de la Colline	2 254,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-12
rue Vaudreuil	1 690,50 \$	Carrière Miller 2015	2017-23
rue Émond ouest	3 759,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-16
chemin Clément	3 978,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-11
rue Barbe	7 368,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-09
rue de la Montagne	6 140,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-20
chemin Paquette	13 260,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-21
chemin Lac-Dufour	5 212,00 \$	Carrière Miller 2015	2017-18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 080

9.7 Fauchage des accotements - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire procéder au fauchage des accotements de rues sur son territoire au cours de la prochaine saison estivale et que le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix pour ce projet auprès de deux fournisseurs et qu'une seule proposition a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Fauchage du Nord inc. au montant de 18 420 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-521), pour les travaux de fauchage des accotements de rues, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 03 081

9.8 Travaux de réparation de pavage 2017 - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire réaliser des travaux de réparation de pavage sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Asphalte Bélanger inc.	40 867,50 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

Pavage Ste-Adèle ltée	42 980,00 \$
-----------------------	--------------

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger inc., au montant de 40 867,50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), pour les travaux de réparation de pavage 2017 conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-16 et réparti comme suit et conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt (2017)-A-50 pour la portion touchant l'agglomération :

Item	Conseil	Montant	Poste budgétaire
Travaux de réparation de pavage	Ville	33 600,00 \$	02-320-00-625
Surlargeur d'accotement chemin Lac-Tremblant-Nord	Agglomération	7 267,50 \$	Projet 2017-36 remboursable par règlement d'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10. Environnement (non applicable)
- 11. Culture et loisirs

- 12. Police

CA17 03 082

- 12.1 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant souhaite se doter d'un plan d'action permettant de coordonner ses efforts en matière de sécurité et de prévention de la criminalité, d'améliorer ses services de prévention, de soutien et de protection offerts aux citoyens (entre autres par le biais du travailleur de rue), faciliter la prise en charge par les acteurs locaux de situations problématiques compromettant la sécurité et intégrer les préoccupations de sécurité de proximité offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' autoriser le directeur du Service de police à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 et à signer tous les documents relatifs à ce projet;
- DE confirmer l'engagement de l'agglomération de Mont-Tremblant, sous réserve de l'obtention de cette aide financière, à payer la contribution attendue au projet, soit 10 000 \$ par année sur une période de 3 ans, payable par le Fonds de la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 mars 2017

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

13. Incendie

CA17 03 083

13.1 Achat d'une laveuse à linge type commercial

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie requiert l'acquisition d'une laveuse à linge de type commercial et que les prix soumis par les fournisseurs sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Centre d'Hygiène des Hautes-Laurentides	9 400 \$
Dalex Québec inc.	11 175 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Centre d'Hygiène des Hautes-Laurentides, au montant de 9 400 \$, taxes en sus (projet 2017-29), pour la fourniture d'une laveuse à linge de type commercial, payable par le fonds de roulement d'agglomération et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

14. Rapport

14.1 Bilan triennal 2014-2016 du Service de sécurité incendie

Le directeur du Service de sécurité incendie dépose le bilan triennal du Service pour les années 2014 à 2016.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA17 03 084

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière